

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National n° DNCMP/..96.../F/2023-2024 pour la fourniture des Equipements pour les nouveaux bureaux provinciaux de Kayanza, Cankuzo, Rumonge et Makamba.

Date de publication : 13.../13.../2023

Date d'ouverture des offres : 3.../10.../2023

1. Objet

Le Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux, invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des Equipements pour les nouveaux bureaux provinciaux de Kayanza, Cankuzo, Rumonge et Makamba en quatre lots comme spécifiés ci-dessus :

- Lot 1 : Fourniture des Equipements pour le nouveau bureau provincial de KAYANZA ;
- Lot 2 : Fourniture des Equipements pour le nouveau bureau provincial CANKUZO ;
- Lot 3 : Fourniture des Equipements pour le nouveau bureau provincial de RUMONGE ;
- Lot 4 : Fourniture des Equipements pour le nouveau bureau provincial de MAKAMBA.

2. Financement du marché

Le Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux a obtenu du Budget général de l'Etat exercice 2023-2024, le financement pour la Fourniture **des Equipements pour les nouveaux bureaux provinciaux de Kayanza, Cankuzo, Rumonge et Makamba**

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AO N) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures prévus dans le cadre de ce marché est en quatre lots :

- Lot 1 : Fourniture des Equipements pour le nouveau bureau provincial de KAYANZA ;
- Lot 2 : Fourniture des Equipements pour le nouveau bureau provincial CANKUZO ;
- Lot 3 : Fourniture des Equipements pour le nouveau bureau provincial de RUMONGE ;
- Lot 4 : Fourniture des Equipements pour le nouveau bureau provincial de MAKAMBA.

L'ensemble des fournitures (les équipements mobiliers) sont à livrer dans un délai maximum de 60 jours à compter de la date de signature, par l'attributaire, de la lettre de marché.

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée dans le Code des Marchés publics en ses articles 153 et 161.

Y

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du Secrétariat Permanent du Ministère des Infrastructures, Equipement et Logements Sociaux sis au 6^{ème} étage, ex- Building Administratif des Finances bureau n° 628, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **CENT MILLE FRANCS BURUNDAIS (100.000 FBU)** à verser, sur le compte N° **1101/001-04** ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'OBR. Cette pièce est exigée de chaque soumissionnaire.

Il peut également être consulté dans les locaux de l'Acheteur. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Secrétaire Permanent, B.P 1860 Bujumbura, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 15.

6. Présentation de l'offre

Les soumissionnaires peuvent soumettre [seulement une /ou plusieurs] offre(s) pour un ou trois lots. Les offres devront être soumises au Secrétariat Permanent du Ministère des Infrastructures, Equipement et Logements Sociaux sis à l'ex Building Administratif des Finances, 6^{ème} étage, bureau n° 628 au plus tard le **3.../10../2023 à 10 heures** précises. Les Offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendriers à compter de la date limite de remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être rédigées en langue française et en cinq (5) exemplaires dont un original et quatre copies marqués comme tels et seront contenues dans une enveloppe et déposées, contre reçu à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **3.../10../2023 à 10 heures** précises. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP, au secrétariat du Secrétaire Permanent du Ministère des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux sis à l'ex-Building Administratif des Finances, 6^e étage, bureau n° 628, le **3.../10../2023 à 10h30**. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

10. Critères de qualification

L'appel d'offres ouvert s'adresse à toutes les sociétés burundaises ou étrangères justifiant des capacités juridiques, techniques et financières (un chiffre d'affaire moyen de 2 milliards des trois

dernières années) requises, et n'ayant aucun contentieux avec le fisc. Une visite des échantillons sur terrain obligatoire.

11. Adresse

L'adresse auxquelles il est fait référence est la suivante: Le secrétariat Permanent du Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux, sis à l'ex-Building Administratif des Finances, 6^{ème} étage, bureau n° 628.

**LE SECRETAIRE PERMANENT AU MINISTERE
DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT ET
DES LOGEMENTS SOCIAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Ir. Egide NIJIMBERE

